

Existe-t-il une solution pour une taxe sur la valeur ajoutée «idéale»?

Les réformes de la TVA en bonne voie

Juste avant la parution à la mi-mai du rapport relatif à la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée longtemps attendu, *construction suisse* avait été informée de source sûre sur l'état des choses et en avait discuté au plus haut niveau avec des parlementaires et des représentants de l'économie. Il apparut alors que le chemin qui mène à la simplification radicale de la TVA, réclamée haut et fort par les entreprises, est encore long.

Le fait que la révision de la TVA est un sujet brûlant pour l'industrie du bâtiment fut souligné avec insistance par le président de *construction suisse*, le conseiller national Robert Keller, dans ses mots d'introduction au séminaire de cette année avec des parlementaires. C'est pourquoi le secteur de la construction tout entier soutient sans réserve le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz dans son exigence d'une simplification drastique de la TVA. Environ 35 membres du Parlement fédéral s'étaient rendus à l'invitation de *construction suisse* où ils ont profité de l'oc-

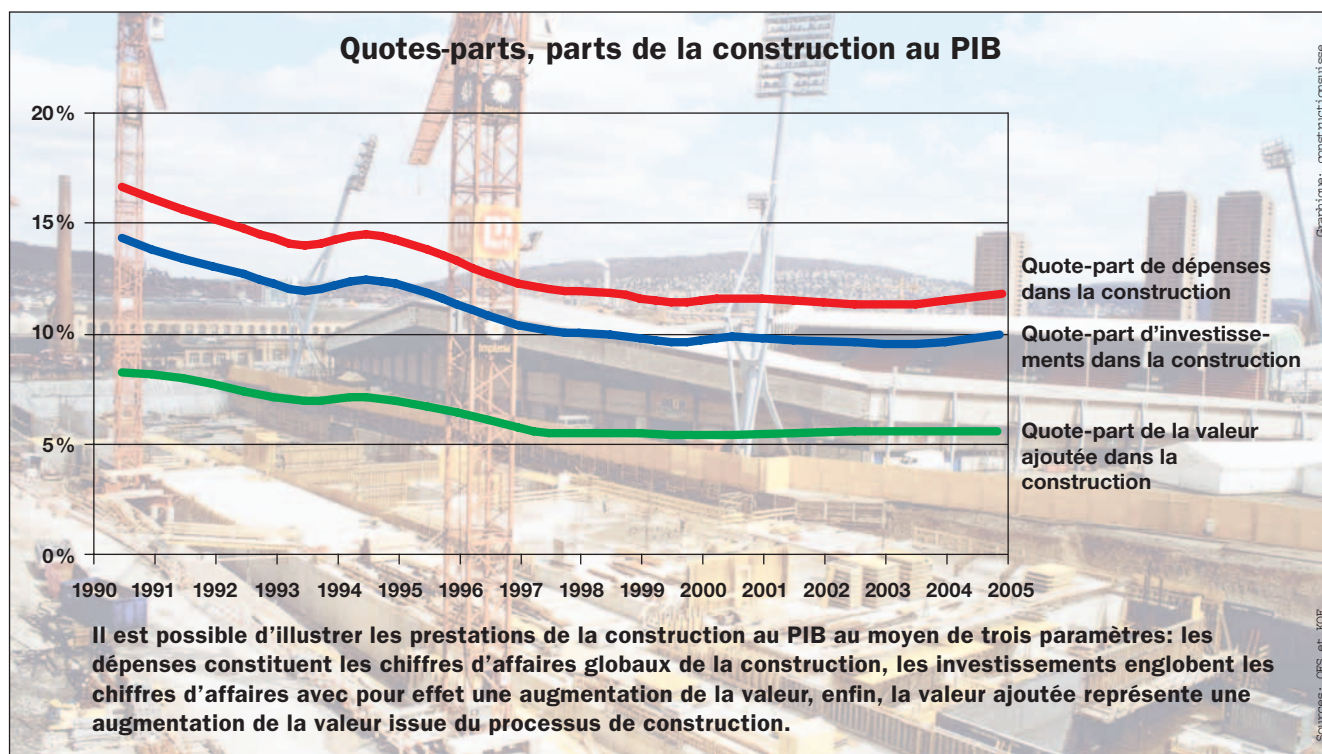
casation pour un échange de vues avec les dirigeants des associations regroupées au sein de l'organisation faîtière de l'industrie du bâtiment.

Où en est la réforme de la TVA?

Juste avant la présentation, à la mi-mai, du rapport final sur la révision de la loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée, Urs Ursprung, directeur de l'Administration fédérale des contributions (AFC), dut comme on le comprend faire preuve d'une certaine retenue dans ses propos devant les parlementaires invités par

construction suisse. Rétrospectivement, il concéda néanmoins que c'est à juste titre que l'on parle aujourd'hui des déficiences de la TVA et des possibilités de l'améliorer pour la rendre idéale, optimale, ou mieux adaptée à la réalité.

Sur les 18 milliards de francs qu'a rapportés la TVA en 2005, faisant d'elle la source principale de revenu de la Confédération, la taxe occulte représente formellement près de 6 milliards de francs, dont une bonne partie, probablement la plus importante, est imputée en définitive au consommateur par des chemins détournés, déclara le directeur de l'AFC.





Urs Ursprung, directeur de l'Administration fédérale des contributions, a informé les participants sur les réformes de la TVA.

«Les entreprises doivent en effet essayer de répercuter ce facteur de coût de façon camouflée», déclara le directeur de l'AFC. Mais objectivement, en dépit de tous ses défauts, le passage de l'ICHA à la TVA fait certainement partie des réformes de politique fiscale les plus importantes des 50 dernières années.

Le grand défi posé par cette révision de la loi sera de faire mieux, même si l'on peut partir aujourd'hui d'une base toute différente. De l'avis du directeur de l'AFC, des premières améliorations ont été introduites rapidement dans le domaine de la dette fiscale nette. Pour des raisons techniques, l'AFC a intérêt à ce qu'un grand nombre d'entreprises soient soumises au régime des taux de dette fiscale nette, car cela facilite la perception de l'impôt. Des taux différents s'appliquent en fonction du volume moyen de l'impôt préalable dans une branche donnée (la part des dépenses de matériaux, des biens d'investissement et des moyens d'exploitation est ici décisive).

Selon Ursprung, cette diversité des taux est difficilement modifiable: «On ne peut pas mettre tout le monde à la même enseigne et, par exemple, décréter pour la branche de la construction toute entière un taux de dette fiscale nette unique. Des modifications de nature pratique ont déjà permis d'offrir quantité de petits allègements et de simplifications, dont deux également en matière de prestations à soi-même dans la construction», a souligné le directeur de l'AFC, qui indiqua aussi, dans ce contexte, les mesures déjà engagées en dehors de la révision de la loi.

Mandat exploratoire pour une simplification radicale

Lors du séminaire avec les parlementaires, l'avocat Peter Spori, expert reconnu dans le domaine de la TVA, résuma les étapes à franchir sur le chemin

d'une réforme. Il avait été mandaté par le chef du Département pour explorer les besoins et les possibilités d'une «simplification radicale» de la TVA. Depuis l'automne 2005, Spori dut notamment examiner si l'objectif d'une simplification «radicale» était réalisable et traçait la voie d'une «TVA idéale», excluant toute exception et ne connaissant qu'un taux unique. Sur ce point, Spori déclara: «En tout cas, et je ne trahis aucun secret en le disant, cette voie ne sera pas facile: elle est par nature semée d'embûches; elle mène parfois à travers des sous-bois clairsemés encore faciles à traverser, parfois par des ravins escarpés et parfois par des lieux exposés, voire infranchissables.»

Faits et exemples relatifs à la TVA

Selon Spori, si le chemin vers la réforme de la TVA est aussi ardu, c'est en raison de la conjugaison des forces de l'habitude, des droits acquis, des faits établis et de l'impuissance du système. En dépit des lamentations de l'économie, c'est-à-dire des entreprises assujetties, la force de l'habitude a fini par faire de la TVA un système bien rodé dans de nombreux secteurs. On s'est accoutumé aux difficultés, on en connaît les limites. «Un vieil impôt est toujours quand même un bon impôt», souligne l'orateur.

D'autre part, si l'on s'en tient au principe de la neutralité du budget, une «TVA idéale», aurait pour conséquence d'importants transferts de la charge fiscale. Ceux qui aujourd'hui bénéficient d'allègements, ne les abandonneront pas sans lutte, même si c'est le prix à payer pour une simplification de l'impôt. D'autre part, selon les constatations de Spori, il est de fait que la taxe occulte touche, sinon exclusivement, du moins en grande partie les entreprises. Par ailleurs, la taxe occulte pèse aussi sur les propriétaires fonciers et sur les budgets publics.



Peter Spori, mandaté par le Département fédéral des finances, a évalué les possibilités d'une simplification de la TVA.

Le mandataire du ministre des finances doit constater avec beaucoup d'amertume que l'impuissance du système impose à la TVA des limites qui entravent l'élargissement de l'assiette de l'impôt, c'est-à-dire la suppression des exceptions et, en général, les simplifications. C'est pourquoi, il y a lieu de douter que la notion de «TVA idéale» soit liée à l'objectif d'une «simplification radicale»: «La TVA, même si son application légale est «idéale» (c'est-à-dire sans exceptions), n'est pas un impôt simple. La complexité lui est «inhérente» et constitue un caractère intrinsèque de cet impôt, a encore insisté Spori.»

Pression considérable de la TVA

Premièrement, Spori est convaincu que ce serait une erreur de ne pas tenter l'impossible. En effet, à côté de la charge que fait peser la TVA, le ministre des finances est vraiment disposé au changement. Deuxièmement, l'objectif de la réforme n'est pas inaccessible quand bien même la «TVA idéale» telle qu'on se l'imaginait initialement serait irréalisable, et même si les exceptions actuelles qui, outre les gros problèmes de délimitation, présentent encore d'autres graves inconvénients ne pouvaient être totalement éliminées. Comme l'a souligné l'orateur avec insistance, des améliorations importantes de la TVA sont possibles même en supposant que l'on conserve des taux diversifiés.

Combinaison de deux processus de travail

Dans la suite de ses propos, Spori déclare souhaitable une révision totale de la loi; il faudrait l'engager sur une nouvelle voie, car elle n'est optimale ni dans sa structure, ni dans son libellé. Il faut par ailleurs ouvrir aussi la voie d'une rénovation totale en ce qui concerne le mode de mise en œuvre. Il en va de questions fondamentales comme celle des conditions matérielles et formelles à la déduction de l'impôt préalable. Mais il en va aussi de questions plutôt techniques comme celles des options choisies dans le domaine de l'immobilier, des prestations à soi-même dans la construction, de la méthode de la dette fiscale nette, des formalismes, etc.

Le point de vue du secteur principal de la construction

Lors de la discussion sur la TVA il y a 15 ans, le secteur principal de la construction s'y était déclaré favorable et avait aidé activement à son introduction. Me Heinrich Bütikofer, sous-directeur de

Assemblée plénière de printemps au centre de formation de la SSE à Sursee

C'est au centre de formation de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) à Sursee que s'est tenue l'assemblée plénière de printemps de *construction-suisse*. Selon les nouvelles fournies, les délégués ont pu se convaincre que l'économie dans son ensemble a repris du poil de la bête.

Nouvelles visions de la formation professionnelle

Le centre de la SSE a fixé les orientations futures de la formation dans la construction. Sa fondation il y a maintenant 34 ans faisait figure de pionnier. Selon la volonté des partenaires, le centre sera ouvert à un cercle étendu de personnes et fera donc l'objet de travaux de modernisation en bonne et due forme. C'est ce qu'a déclaré Wal-

ter Luterbacher, directeur de la fondation de formation Sursee, en précisant qu'une fois les locaux rénovés, le centre de Sursee exercera davantage d'attrait. Rappelons que l'assemblée des délégués de la SSE de novembre 2005 a pris une décision capitale prévoyant un investissement de 50 millions de francs. C'est d'ailleurs le même montant qui avait été investi pour réaliser tout le centre en 1972. Les travaux porteront principalement sur la rénovation de l'édifice central et une aula de plus grandes dimensions sera également construite. C'est ce qui permettra, aux dires de Walter Luterbacher, de réaliser une nouvelle stratégie en direction d'un centre de compétences de la construction placée sous le slogan «Campus Sursee – apprendre.vivre.expérimenter».



Le professeur Jan-Egbert Sturm (à gauche) en discussion avec le président Robert Keller. Le nouveau directeur du KOF de l'EPFZ était l'orateur invité de l'assemblée plénière de printemps, il s'agissait en l'occurrence de sa toute première intervention dans le cadre d'une manifestation de *construction-suisse*.



Heinrich Bütikofer, sous-directeur de la SSE, a illustré les postulats de la construction en matière de TVA.

merce de machines de chantier, 4,6 % pour les travaux usuels de construction, 5,2 % pour les échafaudages et 6 % pour la planification des constructions.

En raison de la complexité de cette situation, la Société Suisse des Entrepreneurs, aux dires de son sous-directeur Bütikofer, se rallie au ministre des finances Merz et réclame une simplification radicale de la TVA par l'introduction d'un taux d'imposition unique, qui devrait se situer autour de 5,5 %, et la suppression du plus grand nombre

possible d'exceptions. Le secteur principal de la construction est d'avis que la TVA présenterait ainsi quatre avantages: décompte clair et facile, renforcement de la sécurité juridique, égalité de traitement et donc pas de distorsion de la concurrence, réduction du prix de la construction grâce à l'abaissement du taux. Pour la dette fiscale nette, il faut trouver une meilleure solution en relevant à 5 millions le chiffre d'affaires imposable et en fixant à 100 000 francs au maximum le montant de l'impôt.

La construction a toujours le vent en poupe

Perspectives favorables concernant l'entrée des commandes et l'emploi

L'environnement conjoncturel suisse se caractérise par un dynamisme prononcé de la croissance. A l'instar des autres secteurs, la construction table elle aussi sur une conjoncture favorable et une augmentation de l'entrée des commandes, quoique légèrement moins marquée.

Les investissements pour la construction de logements ont atteint leur pic en 2005. Mais la demande d'espace habitable demeure tout aussi élevée. L'activité continue d'être fortement stimulée par l'ensemble du bâtiment. En 2005, les affaires ont continué d'être orientées à la hausse, laquelle s'était amorcée en 2004. En 2005, les dépenses de la branche se sont accrues de 5,2 % environ pour avoisiner 50 milliards de francs. L'OFS table pour 2006 sur une poursuite de la croissance, mais celle-ci ralentira légèrement (3,9 %).

Planification et élaboration de projets

En tant que secteur situé en amont, les bureaux d'étude ont affiché une bonne marche des affaires au 1^{er} trimestre 2006. Les réserves de travail se sont sensiblement accrues. C'est ce qui ressort de l'enquête réalisée par le Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF) en collaboration avec la SIA. Les prestations fournies ont elles aussi augmenté. La valeur globale des nouveaux projets en constante progression depuis

la SSE, rappela cette position dans l'exposé qu'il fit lors du séminaire de *construction-suisse* avec les parlementaires; mais il souligna aussi les difficultés qui ont surgi et le mécontentement suscité dans de vastes secteurs de l'économie par les modalités d'application.

Bütikofer aborda aussi de plus près la situation en ce qui concerne les taux applicables à la dette fiscale nette. Ce système, comme on le sait, a été introduit par le législateur comme solution simple pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires imposable minime. Il constate qu'un tiers environ des entreprises de construction utilisent la méthode de la dette fiscale nette. Si celle-ci est supposée être la procédure la plus simple, la réalité est tout autre, car il n'y a pas moins de cinq taux différents à appliquer, sans aucune systématique, à savoir: 2,3 % pour la vente de matériaux de construction, 3,5 % pour le com-

le printemps 2005 était davantage orientée à la hausse de janvier à mars 2006. Mis à part le logement, le secteur industriel et artisanal a constitué à nouveau un important stimulant.

Secteur principal de la construction

Les derniers chiffres recensés ne laissent pas présager de recul de l'activité. Les prévisions optimistes émises pour le 1^{er} trimestre 2006 se sont confirmées. Selon la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE), les chiffres d'affaires nominaux ont progressé à 2,9 milliards de francs par rapport au 4^e trimestre 2005, ce qui correspond à une hausse de 12 %.

Cette bonne évolution a été stimulée par le secteur privé du logement avec 5,5 %, mais l'est désormais aussi par le génie civil public avec 20%.

Second-œuvre et techniques du bâtiment

La conjoncture était généralement positive au 1^{er} trimestre 2006 dans les branches *revêtements de sols, de parois et de dalles, construction en métal et en acier, sanitaires, chauffage et climatisation, techniques du bâtiment, installations électriques et menuiserie*. Selon suisse-tec, la pression sur les prix s'avère toujours problématique pour la situation de rendement.

Le degré d'utilisation des capacités se maintient à un niveau élevé dans le secteur *revêtements de sols, de parois et de dalles*, à l'instar de la tendance

conjoncturelle émanant de la construction dans son ensemble. Ce secteur s'attend encore à une évolution orientée plutôt à la hausse. Cependant, les entreprises estiment que la marche de leurs affaires est moins bonne. Dans le secteur *construction en métal* et en acier, les carnets de commandes ont évolué de manière favorable et reflètent conjointement à la durée des réserves de travail la bonne conjoncture dans la construction.

Les trois indicateurs recensés ont évolué de manière favorable dans la branche des *sanitaires*, ce qui laisse augurer une situation généralement bonne si l'on tient compte du niveau relativement élevé du 4^e trimestre 2005. Cette évolution réjouissante est stimulée de manière croissante par les transformations et les rénovations, tandis que l'on observe déjà un ralentissement du boom dans les nouvelles constructions. L'entrée prévue des commandes et la durée des réserves de travail sont également favorables dans le secteur *chauffage et climatisation* alors que ce dernier donne pour la deuxième fois consécutive une appréciation moins bonne de la marche des affaires.

Les entreprises de *techniques du bâtiment* émettent un jugement pessimiste de la marche des affaires. Par rapport au 4^e trimestre 2005, le niveau des commandes pronostiquées s'est encore amélioré et se situe légèrement en-deçà des résultats obtenus lors du trimestre comparable de l'année dernière. Le volume des mandats a repiqué du vif. Une lueur d'espoir se dessine à l'horizon dans la branche des *installa-*

tions électriques. Pour preuve, les commandes prévues et la marche des affaires affichent de sensibles hausses.

Selon l'enquête conjoncturelle de la *menuiserie*, la durée des réserves de travail a fortement augmenté. Les prévisions positives émises à fin 2005 semblent s'étendre aux six prochains mois.

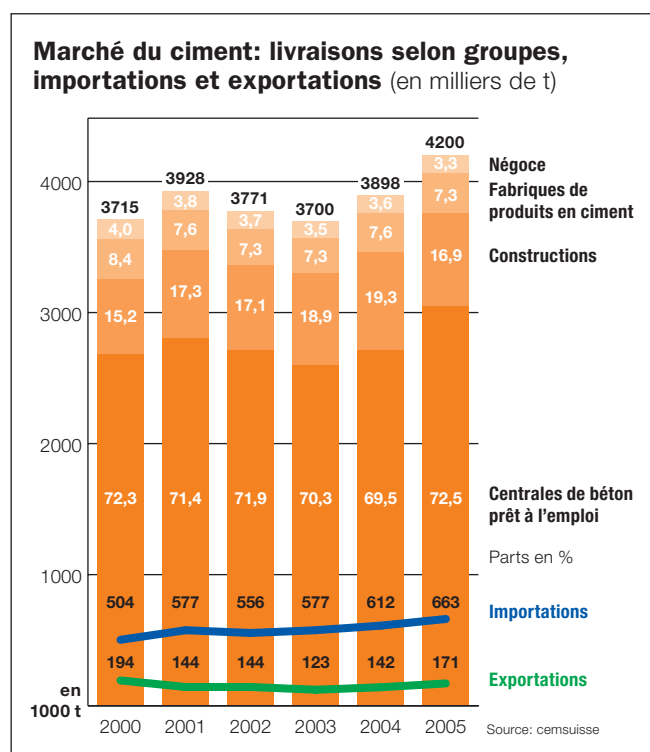
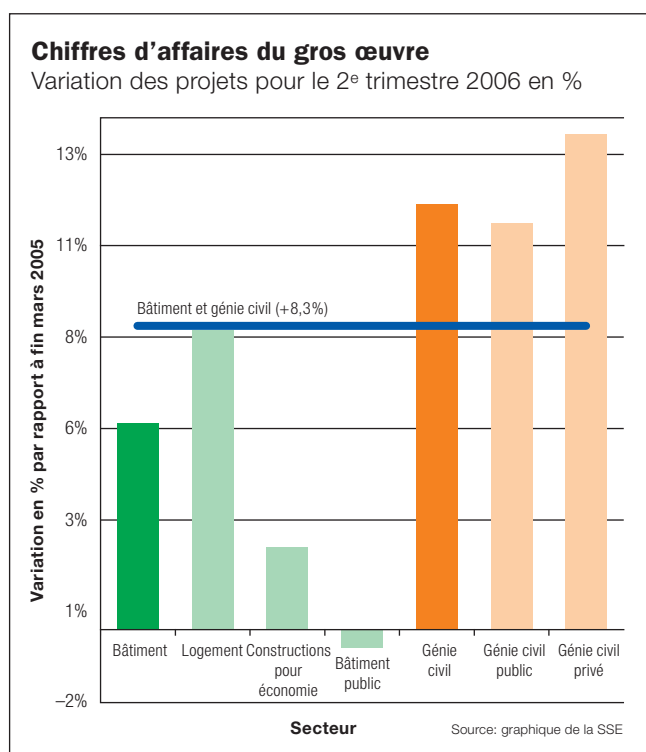
Production et négoce

Les ventes ont sensiblement progressé, ce qui correspond à l'essor généralisé de la construction. L'*industrie du ciment* qui en 2005 avait enregistré une forte augmentation de ses livraisons de 8 % à 4,2 millions de t a réalisé une nouvelle hausse au 1^{er} trimestre 2006, en dépit de l'hiver rigoureux. Selon la VSBM, les ventes de machines de chantier se sont fortement accrues.

Conclusions et perspectives

Les *bureaux d'étude* sont confiants quant à l'évolution future des commandes. Les bureaux d'architectes donnent toujours une appréciation positive de leurs perspectives à court terme. Les prévisions sont meilleures dans les bureaux d'ingénieurs pour ce qui est de l'entrée des commandes et de l'évolution des affaires.

Dans le *secteur principal de la construction*, les projets annoncés pour le 2^e trimestre ont augmenté de 8,3 %, de sorte que 2006 sera également un bon millésime.



Définitions de termes utilisés dans la construction

Les termes utilisés dans la construction se réfèrent aux publications des statistiques officielles de Suisse. La liste ci-après présente brièvement les termes les plus fréquents.

Investissements dans la construction

Les investissements dans la construction comprennent l'ensemble des dépenses liées à la réalisation d'un ouvrage (investissements [dans la construction] augmentant la valeur et travaux d'entretien du secteur privé, soumis à autorisation). La consommation intermédiaire (dépenses pour les livraisons de ciment, béton ou gravier p.ex.) y est également incluse au même titre que les prestations (rémunération) des bureaux d'étude.

Les investissements dans la construction représentent donc des chiffres d'affaires de toute la construction et entraînant pour les ouvrages une augmentation de la valeur (\neq valeur ajoutée!).

$$\text{Quote-part dans la constr. d'investissement} = \frac{\text{Investissements dans la constr.}}{\text{Produit intérieur brut (PIB)}}$$

Dépenses dans la construction

Ces dépenses englobent les investissements précités, les travaux d'entretien publics et les dépenses de privés non soumises à autorisation. Elles représentent donc les chiffres d'affaires totaux (sans déduction de la consommation intermédiaire) de la construction dans son ensemble.

$$\text{Quote-part des dépenses} = \frac{\text{Dépenses dans la constr.}}{\text{Produit intérieur brut (PIB)}}$$

la construction
ses dans la constr.
Produit intérieur brut (PIB)

En revanche, la valeur de la production de machines de chantier n'est pas intégrée dans les deux types de chiffres d'affaires susmentionnés, contrairement aux amortissements annuels y ayant trait (inclus dans les prix du marché).

Etant donné que ces catégories de chiffres d'affaires représentent des prix du marché, les parts des impôts indirects y sont également incluses.

Coûts de construction

Les coûts de construction comprennent les travaux préparatoires, les frais de l'ouvrage proprement dit, toutes les installations fixes destinées à un usage spécifique de l'ouvrage, les travaux de raccordement dans les limites de la parcelle et les frais de construction annexes. N'entrent pas dans cette définition les coûts afférents à l'acquisition du terrain, les travaux de raccordements en dehors de la parcelle, les coûts pour l'équipement en objets mobiles et les travaux d'entretien publics.

Valeur ajoutée dans la construction

Elle représente l'augmentation de la valeur des produits qui résulte du processus de production d'ouvrages de construction.

Dans la comptabilité nationale, la valeur ajoutée s'obtient par solde (valeur de production d'une construction [chiffres d'affaires] moins consommation intermédiaire). Dans la construction, cette consommation intermédiaire porte sur les coûts pour ciment, gravier, béton, fenêtres ou acier, etc.

$$\text{Quote-part de valeur ajoutée dans la constr.} = \frac{\text{Valeur ajoutée dans la constr.}}{\text{Produit intérieur brut (PIB)}}$$

Baugewerbe vs. Bauwirtschaft

Par *Baugewerbe* (NOGA 45, nomenclature générale des activités économiques) s'entendent, en allemand, les activités «artisanales» liées à la réalisation d'un ouvrage. Le *Baugewerbe* comprend le gros œuvre (secteur principal de la construction) et le second-œuvre. Le gros œuvre réalise environ un tiers et le second-œuvre deux tiers du chiffre d'affaires (activité dans la construction).

Il n'existe pas de définition précise du terme «Bauwirtschaft». Selon *constructionsuisse*, ce terme illustre toute la filière nécessaire à l'édification d'un ouvrage de construction.

Les quatre groupes de base de *constructionsuisse* constituent en grande partie cette filière:

- travaux de planification et des ingénieurs (planification)
- livraisons de matériaux/fournisseurs (production et négoce)
- travaux du bâtiment et du génie civil (secteur principal de la construction ou gros œuvre)
- second-œuvre et techniques du bâtiment

	Dépenses dans la construction	> Investissements dans la construction	> Valeur ajoutée dans la construction
2004:	46,96 mrd. CHF	43,34 mrd. CHF	23,91 mrd. CHF
			(NOGA 45, 2003)
PIB 2004:	445,93 mrd. CHF		
Source:	www.bfs.admin.ch, mai 2006		

Reto Dürsteler, SSE

Calcul de la valeur ajoutée

Valeur des ouvrages réalisés, estimée au prix du marché (~ dépenses dans la construction), c.-à-d. y compris les impôts indirects en vue de la production de ces ouvrages (TVA, RPLP)	Valeur ajoutée brute de la construction (élément du PIB)
	Consommation intermédiaire (~ coûts de construction, dépenses pour les moyens de production non durables de tiers/de l'étranger en vue de la réalisation des ouvrages: p. ex. dépenses de matériaux et frais financiers)
	Subventions en vue de la réalisation d'ouvrages (en cas d'octroi)

Catégories de chiffres d'affaires de la construction

Valeur des ouvrages réalisés, estimée aux prix du marché (~ dépenses dans la construction), c.-à-d. y compris les impôts indirects en vue de la production de ces ouvrages (TVA, RPLP)	Travaux d'entretien publics
	Travaux d'entretien privés, non soumis à autorisation
	Investissements dans la construction (y compris les travaux d'entretien privés non soumis à autorisation)

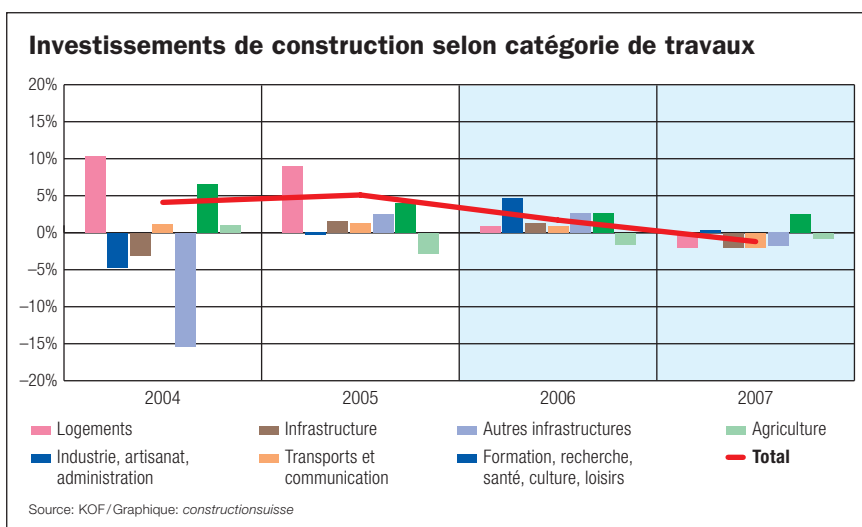
Baromètre conjoncturel de la construction, juin 2006

Chiffres-indices de l'industrie de la construction	1 ^{er} trim. 2005	2 ^e trim. 2005	3 ^e trim. 2005	4 ^e trim. 2005	1 ^{er} trim. 2006	1 ^{er} trim. 2005	2 ^e trim. 2005	3 ^e trim. 2005	4 ^e trim. 2005	1 ^{er} trim. 2006
Planification (KOF/SIA)	Estimation marche actuelle des affaires¹					Estimation marche des affaires dans 6 mois				
Total	13	14	20	28	28	4	7	6	13	15
- Bureaux d'architectes	11	12	18	29	31	18	11	13	12	20
- Bureaux d'ingénieurs	14	15	21	28	26	-6	3	2	15	11
Secteur principal de la construction (SSE)	Marche actuelle des affaires (activité)²					Carnet de commandes³				
Total	-5	7	8	7	12	3	3	4	-1	±0
- Bâtiment	1	14	6	10	6	18	13	8	6	6
Construction de logements	-4	15	4	13	6	22	17	16	18	14
Autres secteurs du bâtiment (en particulier constructions de l'économie)	17	23	14	1	2	14	14	-7	-10	2
- Génie civil	-12	-1	10	4	21	-6	-3	1	-5	-5
- Secteur public	-13	-5	10	7	23	-5	-4	±0	-6	-8
- Secteur privé	1	16	6	7	5	17	15	10	8	11
Second-œuvre et techniques du bâtiment	Estimation marche des affaires actuelle¹					Durée des réserves de travail en mois				
	1.4. 2005	1.6. 2005	1.10. 2005	1.1. 2006	1.4. 2006	1.4. 2005	1.6. 2005	1.10. 2005	1.1. 2006	1.4. 2006
Revêtements de sols, de parois et de dalles (ISP)	21	28.5	22.5	14.0	-4.0	3.5	3.5	3.0	3.5	3.5
Installations sanitaires (suissetec)	2	34.0	31.0	17.5	28.0	5.0	5.0	4.5	4.5	5.5
Entreprises de chauffage (suissetec)	12	72.0	72.5	61.0	32.0	5.5	4.5	4.5	4.5	5.5
Toitures et façades (ASTF)	55.0	27.5	25.5	18.0	4.5	3.0	3.0	2.0	3.0	3.5
Installateurs-électriciens (USIE)	6	10.0	-1.5	3.0	56.5	2.5	4.5	3.0	4.5	3.5
Peinture et plâtrerie (SMGV)	16	30.5	25.5	14.5	33.5	4.0	3.5	3.5	3.5	4.0
Industrie	Variation de la situation de rendement¹					Durée des réserves de travail en mois				
Construction métallique (USM)	-60.0	11.5	27.0	16.5	-10.5	3.5	3.5	3.5	4.0	4.5
Entreprises de menuiserie (VSSM)	-21.0	2.5	0.5	9.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	4.5
Production et négoce	Livraisons de ciment CH et variations en % par rap. au trimestre de l'année précédente									
Association suisse de l'industrie du ciment (cemsuisse)	1 ^{er} trimestre 2005	2 ^e trimestre 2005	3 ^e trimestre 2005	4 ^e trimestre 2005	1 ^{er} trimestre 2006					
Livraisons en tonnes	767'345	1'280'568	1'173'348	1'046'620	791'779					
Variat. en % par rapport au trimestre de l'année précédente	-0,6	+14,1	+6,5	+9,2	+3,2					

¹ Différences entre les parts de réponses positives et négatives en %

² Chiffres d'affaires nominaux en CHF, variation en % par rapport au trimestre de l'année précédente

³ Carnets de commandes en valeurs nominales en CHF en fin de trimestre, variation en % par rapport au trimestre de l'année précédente



Publication: secrétariat de constructionsuisse
Weinbergstrasse 55, 8035 Zurich
Tél. 043 268 30 40, fax 043 268 30 44
www.constructionsuisse.ch
info@bauenschweiz.ch

Président: Robert Keller, Pfäffikon ZH
Directeur: Charles Buser

Rédaction et photos: Curt Mayer

Adaptation française: Françoise Gilg

Réalisation graphique: Sihldruck AG, Zurich

Paraît chaque trimestre. Reproduction autorisée avec indication de la source. Justificatifs désirés.